

# Ville de Cerny

## Essonne

## Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à 19 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 21 mars 2019.

<u>Étaient présents</u>: Mme CHAMBARET, MM. HEUDE et PRAT, LEFORT, LAUNAY,

LACOMME, ROTTEMBOURG, Mme BOUCHARD, M. MOUCHET, Mmes THOMAS, BARBERI, MM. COAT, NOURRIN, HERMANT, BERTHELOT

Mmes CHOUPAY et MATISSE.

Ont donné pouvoir : Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI à Mme Marie-Claire CHAMBARET

Mme Elisabeth PROUST à M. Rémi HEUDE M. Olivier CARNOT à M. Pierre LEFORT

Absents: M. GUEZO, Mmes LEPAGE et DENOYER

A été désigné Secrétaire de séance : M. Rémi HEUDE

## DÉCISION N° 1-2019 – 9.1 CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AVEC L'ORGANISME RIS FORMATION

Signature d'une convention de formation CACES R.372 M avec l'organisme RIS FORMATION situé à VIRY-CHATILLON (91170), 74 avenue du Président Kennedy, représenté par Justine Minet, Directrice, pour un montant de 1600 € HT.

## DÉCISION N° 2-2019 – 9.1 CONTRAT D'ANIMATION CABARET

Signature du contrat avec STARLIGNE CABARET, d'un montant de 1 750 €TTC, pour l'animation musicale du repas des personnes âgées organisé le 16 février 2019 au Château de Villiers à CERNY.

## DÉCISION N° 3/2019 – 7.1 CONTRAT DE SERVICES AVEC LA SOCIÉTÉ BERGER-LEVRAULT

Signature du contrat de services dénommé « Berger-Levrault Echanges Sécurisés » avec la société Berger-Levrault située à LABEGE (31676) cedex, 64, rue Jean Rostand relatif aux connecteurs et services applicatifs de prélèvement à la source.

L'achat des connecteurs est de 317 € TTC.

Le coût de la maintenance annuelle est de 59 € HT.

## DÉCISION N° 4-2019 – 9.1 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL ANTOINE KOENIGSWARTER (EPNAK)

Signature d'une convention de partenariat avec l'Etablissement Public National Antoine Koenigswarter (EPNAK) situé à JANVILLE-SUR-JUINE (91510), Château de Gillevoisin, représenté par Dominique Jourdan, Directeur Général de L'EPNAK.

#### Objectifs de la démarche :

- Découverte des activités et organisation du restaurant scolaire de Cerny,
- Familiariser chaque jeune avec le monde du travail,
- Développer des relations professionnelles,
- Faciliter la compréhension des contraintes professionnelles,
- Apprendre les gestes techniques inhérents au secteur d'activité,
- Etre capable de produire un résultat.

#### Dates de la première période :

Les mercredis 5, 12,19 et 26 juin et mercredi 3 juillet 2019, de 9h à 14h.

A l'issue de cette première période, il sera dressé un bilan.

Si celui-ci est positif, la période de partenariat sera reconduite les mercredis de l'année scolaire de septembre 2019 à juin 2020.

Nombre de stagiaires : 5 stagiaires maximum et 1 adulte de l'IME encadrant le groupe.

## DÉCISION N° 5-2019 – 7.1 CLASSES DE MER 2019 CONTRAT AVEC LE PRESTATAIRE « RÊVES DE MER »

Signature du contrat de séjour n° R23022-C6497 avec le prestataire « Rêves de Mer » 3, place de la Mairie à PLOUNEOUR TREZ (29890), représenté par Pascal Goulaouic, Président, et Matthieu Tréguier, Directeur du centre.

#### Objet

L'accueil au Jardin Colonial Ile-de-Batz de 56 élèves de l'école élémentaire « Les Hélices Vertes » et 7 adultes accompagnateurs, du dimanche 14 avril au vendredi 19 avril 2019 (5 nuits).

Prix du séjour : 19 426, 14 € TTC. Ce prix comprend :

- La pension complète du dimanche 14 avril 2019 (dîner) au vendredi 19 avril 2019 (panier repas du soir),
- 4 animations nature et 3 animations voile par élèves,
- Une traversée maritime,
- La manutention bagage sur l'île.

## DÉCISION N° 06/2019 – 1.1 MAPA N° 19-01 RELATIF À LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ (HORS ACHEMINEMENT) POUR LES ÉCOLES ET LA SALLE POLYVALENTE SITUÉES RUE RENÉ DAMIOT

Attribution du marché n° 19-01 relatif à la fourniture d'électricité (hors acheminement) pour les écoles et la salle polyvalente situées Rue René Damiot à CERNY à la Société TERRALIS dont le siège social est situé 12, Allée des Nobel − 02200 SOISSONS pour un montant de 56 509,86 € HT, soit 67 811,83 € TTC.

Le marché est conclu pour une période de 3 ans ferme à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

## DÉLIBÉRATION N° 2019 / II / 1 - 7.1 BP 2019 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

VU la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 pour les années 2018 à 2022, notamment son article 13, modifiant les règles concernant le débat d'orientation budgétaire,

VU le rapport d'orientation budgétaire 2019 présenté à l'assemblée,

CONSIDÉRANT que celui-ci doit donner lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur,

L'exposé de l'adjoint aux finances ayant été entendu,

#### Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du débat sur le rapport d'orientations budgétaires relatif au Budget prévisionnel 2019.

## DÉLIBÉRATION N° 2019 / II / 2 – 7.1 CLASSES DE DÉCOUVERTE 2018/2019 : PARTICIPATION FAMILIALE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision n° 5-2019 – 7.1 du 26 février 2019 portant signature du contrat de séjour en classes de mer n° R23022-C6497, établi par le prestataire « Rêves de Mer », dont le siège administratif est situé 3 place de la Mairie à PLOUNEOUR-TREZ (29890),

VU la proposition de prix n° 46633, établie par le transporteur « Abers voyages », dont le siège social est à LANNILIS (29870) – Petit Paris,

CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer le montant de la participation des familles aux frais engagés dans le cadre des classes de découverte organisées par les enseignants de l'école élémentaire, L'exposé du Maire ayant été entendu,

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ

**FIXE** le montant de la participation des familles à 217,12 € pour chaque enfant de l'école élémentaire « Les Hélices Vertes » qui participera au séjour en classes de découverte organisé du dimanche 14 avril au vendredi 19 avril 2019 (5 nuits),

**DIT** que cette somme sera payable en 3 fois : en mars, avril et mai 2019,

PRÉCISE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget primitif 2019,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

## DÉLIBÉRATION N° 2019 / II / 3 -7.5 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE FONCTIONNEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté des élus d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement à certaines associations afin de leur permettre la réalisation de leur projet,

CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la commission des associations réunis le 19 mars 2019,

L'exposé du Maire ayant été entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix POUR (MM PRAT, LAUNAY, Mme BOUCHARD et M. COAT ne prennent pas part au vote)

**DÉCIDE** l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

Nom de l'association	Objet de la subvention exceptionnelle	Montant de la subvention exceptionnelle
Au cœur des Etoiles	Organisation du 1 <sup>er</sup> festival d'astronomie en Sud Essonne « les Etoiles du Sud »	1 000,00 €
Le P'tit Cerny	Contrôle technique par un organisme agréé par le ministère de l'Intérieur des travaux de remise aux normes envisagés,	1 000,00 €
Aïgouma	Participation aux frais relatifs à l'accueil à Cerny du Président du Conseil du Cercle, du Maire et du secrétaire Général de la commune de Gandamia au Mali	1 500,00 €
	Total attribué	3 500,00 €

**DIT** que les crédits nécessaires seront pris à l'article 6574 du budget 2019,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

### DÉLIBÉRATION N° 2019 / II / 4 - 5.3 DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ AU CLIC

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2014 / III / 12-5.3 du Conseil municipal du 28 mars 2014 portant désignation des délégués titulaires et suppléants au sein du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique,

Vu la délibération n° 2015/V / 16 - 5.3 du 3 juillet 2015 modifiant les représentants de la collectivité au sein du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique,

CONSIDÉRANT la démission de Madame PANNETIER, déléguée titulaire,

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un nouveau délégué titulaire,

L'exposé du maire ayant été entendu et sur sa proposition,

## Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ

**MODIFIE** les représentants de la collectivité au sein du CLIC ORGESSONNE comme suit :

Délégué titulaire	Délégué suppléant	
Mme Sylvie BARBERI	M. Philippe ROTTEMBOURG	

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance a été levée à 22 h 35.